

Actions et Projets de l'AISP – l'Angola

L'Angola est sans aucun doute le pays d'Afrique le plus touché par les mines et autres restes explosifs de guerre. Aucune expertise complète de la situation n'a néanmoins été menée à ce jour, faute de moyens.



La situation

Nous nous trouvons face à une catastrophe sociale en ANGOLA, que les services sociaux et médicaux ne peuvent pas assumer. **La situation actuelle est l'une des conséquences de la guerre d'indépendance (1961 à 1975) puis des conflits civils (1975 à 2002).** Ainsi, après 40 ans de conflits, les mines et l'ensemble de leurs conséquences, médicales, sociales, économiques et psychologiques entravent très sérieusement le développement économique d'un pays qui autrement disposerait de ressources importantes.

Il est en fait impossible de déterminer le nombre de mines sur le sol angolais d'autant plus qu'une nouvelle étude d'impact (LIS- Landmine Impact Survey), reprenant une tentative de 1994 ayant déjà avorté, n'a pas pu être terminée du fait du manque de financements. A titre d'exemple, le LIS estimait que 3.246 communautés étaient affectées par les mines mais seules 1.402 ont pu être expertisées et confirmées. 2.265 autres zones suspectes ont été identifiées. Au total, il semblerait que les zones touchées affectent la sécurité et la subsistance de 1.658.000 personnes.

D'après le rapport de transparence imposé par l'Article 7 de la Convention d'Ottawa, en 2004, 7.351 mines antipersonnel ont été détruites et 10.669.335 m² ont été débarrassés de leur mines par les divers opérateurs de déminage.

Le site du PNUD (ONU) estime **le nombre de mines (tous types confondus) à 6 millions** mais il faut retenir que le nombre de restes explosifs de guerre reste en tout état de cause incalculable tellement il est important.

Les victimes

L'**INAROE** (ex-institut national pour l'action contre les mines) a enregistré au moins 1 004 nouvelles victimes entre 1998 et 2000. Les rapports de 2000 et 2001, citent respectivement 840 et 660 victimes.

La **CNIDAH** (Commission nationale sur les mines) affirme que le nombre réel d'accidents est bien supérieur en raison des mouvements migratoires des réfugiés depuis la fin de la guerre (avril 2002).

Lors d'une réunion sur l'application de la Convention d'Ottawa en 2004, l'Angola a fait une présentation mentionnant que **700 personnes sont mortes et 2.300 blessées** dans des accidents avec de mines depuis 2000. Par ailleurs, la Commission angolaise sur l'action contre les mines affirme qu'il y a dans le pays, **70.000 à 80.000 survivants de mines** qui représentent **78% de la population de personnes handicapées**. Lors de la Conférence de Révision des Etats Parties à la Convention d'Ottawa, à Nairobi en 2004, l'Angola a été identifiée comme **l'un des 24 pays ayant le plus de victimes de mines** et donc prioritaires pour le réintégration des victimes.

En réalité, il n'existe aucune donnée chiffrée fiable sur la situation des victimes de mines compte tenu de la guerre, des zones inaccessibles, de l'absence de registres et de services de santé. Par exemple, les victimes mortes sur le coup ou n'ayant pas reçu de soins hospitaliers officiels ne sont pas comptabilisées. **Ainsi il n'y a actuellement aucun moyen de connaître l'ampleur réelle de la situation.** Le rapport de 2004 a enregistré au moins 191 nouvelles victimes tout en affirmant que le chiffre n'est pas exhaustif. Les chiffres sont néanmoins **cumulatifs**. Tous les ans, le nombre de nouvelles victimes s'ajoute à la population déjà touchée: **on ne peut donc pas parler d'une diminution du nombre de survivants de mines.**

Ainsi, les mines, qui ne respectent aucun cessez-le-feu continuent aujourd'hui de faire des victimes, directes et indirectes. Les nombreuses mines le long des routes angolaises ont d'ailleurs souvent **empêché la fourniture d'alimentation** aux populations mourrant de faim entassées **dans les camps de réfugiés** qui retournaient dans leurs régions d'origine. Elles **empêchent également l'agriculture** de reprendre dans des régions autrement fertiles ainsi que **l'accès aux points d'eau**. Elles paralysent ainsi un pays qui tente de renaître après des années de conflits et laissent certaines régions très touchées du pays dans l'isolement le plus total.

Les actions de l'AISP en Angola

L'AISP est d'ores et déjà active en Angola par le biais d'une association locale et est désormais en discussion avec le Centre d'Action contre les Mines de l'Angola (CNIDAH, Commission Nationale Intersectorielle de Déminage et Action Humanitaire) pour être accréditée comme opérateur dans les divers domaines de l'action contre les mines. **Tous les détails sont accessibles dans la section "[assistance aux victimes](#)". Nous avons besoin de votre soutien !**

[Source: http://www.fname.info/aisp/fr/index.php?option=com_content&task=view&id=24&Itemid=27]